



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE CIRQUE "CIRQU'EN CAVALE"**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet artistique autour du cirque de la danse classique et de la danse contemporaine intitulé « Danse et Equilibre »,

Considérant que ce projet propose aux élèves des cours de danse classique et contemporaine, l'apport de la discipline « Cirque » en danse classique, au niveau de la recherche de l'équilibre et du déséquilibre et en danse contemporaine, en utilisant l'acrobatie dans l'apprentissage des chutes à mi-hauteur ou à hauteur et en utilisant le déséquilibre de façon ludique,

Considérant que l'association Ecole de Cirque « CIRQU'EN CAVALE » qui développe depuis de nombreuses années une expertise dans l'enseignement du cirque, propose des ateliers cirque animés par un professionnel des arts du cirque,

Considérant que le contenu des ateliers proposé par « CIRQU'EN CAVALE », correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves fréquentant les classes de danse classique et contemporaine,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, il a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Ecole de Cirque « CIRQU'EN CAVALE », dont le siège social se situe à Calonne-Ricouart (62470), 1 rue de l'Etang de Quenehem, ayant pour objet la programmation, d'ateliers cirque les jeudis 26 janvier, 9 février, 9 mars et les mardis 31 janvier, 7 et 28 février 2023 au Conservatoire sur le site danse de Bruay-La-Buissière et d'une restitution le jeudi 16 mars 2023 sous le chapiteau de l'association à Calonne-Ricouart et ce pour un montant de 1 544,50 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Ecole du cirque « CIRQU'EN CAVALE » dont le siège social se situe à Calonne-Ricouart (62470), 1 rue de l'Etang de Quenehem, ayant pour objet la programmation d'ateliers cirque les jeudis 26 janvier, 9 février, 9 mars et les mardis 31 janvier, 7 et 28 février 2023 au Conservatoire sur le site danse de Bruay-La-Buissière et d'une restitution le jeudi 16 mars 2023 sous le chapiteau de l'Association à Calonne-Ricouart et ce pour un montant de 1 544,50 euros net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **19 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

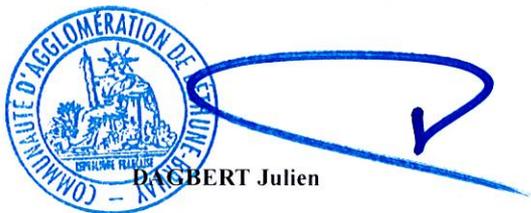


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 JAN. 2023**

Et de la publication le : **20 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien